



MISSION PERMANENTE DU SENEGAL
auprès des Nations Unies
238 East 68th Street
New York, N.Y. 10065

Tel: (212) 517-9030
Fax: (212) 517-3032

INTERVENTION
DE S.E. M. PAUL BADJI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU SENEGAL AUPRES DE L'ONU,
AU DEBAT GENERAL DE LA PREMIERE COMMISSION,
DE LA 64ème SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
DES NATIONS UNIES

New York, le 08 octobre 2009

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Je vous adresse, tout d'abord, mes plus chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assure, en même temps, du soutien et de la pleine et entière collaboration de la Délégation sénégalaise.

Le Sénégal s'associe aux déclarations qui ont été faites par le Nigéria et l'Indonésie au nom respectivement du Groupe africain et du Mouvement des Pays non alignés.

Monsieur le Président,

Le régime mondial de désarmement et de non-prolifération se heurte, depuis quelques années, à de nombreux obstacles qui freinent considérablement les avancées que les Etats membres sont en droit d'attendre dans ce domaine.

Quelques lueurs d'espoir apparaissent cependant à l'horizon, notamment à la Conférence du désarmement où un consensus a été trouvé sur un programme de travail. Un frémissement a également été noté, un peu avant le Sommet du Conseil de sécurité du 24 septembre 2009, en ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération.

Pour le Sénégal, les points ci-après doivent retenir la plus grande attention si nous voulons dépasser le stade du frémissement et aboutir enfin à de réels progrès.

1) La volonté de débarrasser le monde des armes nucléaires demeure plus que jamais un objectif majeur qui doit recevoir le soutien de tous les Etats.

2) Le renforcement de l'autorité du TNP, qui doit passer par son universalisation, reste une priorité de premier ordre, à cette fin.

3) Le dispositif régissant le désarmement et la non-prolifération nucléaire doit être complété, dans les meilleurs délais, par l'entrée en

vigueur du TICEN et la négociation et l'adoption d'un instrument contraignant interdisant la production de matières fissiles.

4) Les Etats nucléaires doivent s'entendre sur un programme irréversible et plus ambitieux de réduction de leurs arsenaux et, concomitamment, accorder des garanties de sécurité, à travers un instrument contraignant, aux Etats non dotés de l'arme nucléaire.

5) Il conviendrait d'encourager une plus grande adhésion aux traités sur les zones exemptes d'armes nucléaires existantes et en créer une au Moyen-Orient car de telles zones contribuent de manière décisive au renforcement de la confiance et à la stabilité.

6) Enfin, pour finir avec le nucléaire, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux Etats qui assument leurs obligations découlant du TNP. Cela passerait par un renforcement de l'autorité et des capacités de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

7) Les armes nucléaires ne constituent pas l'unique priorité du moment. En effet, nous devons œuvrer à mieux maîtriser les armes conventionnelles.

Sous ce rapport, nous attendons avec impatience la tenue d'un Sommet sur les armes classiques au niveau du Conseil de sécurité, comme ce fut le cas tout récemment pour les armes nucléaires.

8) A cet égard, le registre des armes classiques devrait continuer à bénéficier du soutien et de la participation active de tous les Etats, notamment les Etats producteurs d'armes.

9) Mais, en définitive, il nous semble que seul un traité universel sur le commerce des armes pourrait nous permettre d'avoir une maîtrise correcte des armes classiques. Le Sénégal se félicite de la dynamique qui s'est déjà enclenchée et estime que notre engagement sur cette question devrait rester fort jusqu'à la conclusion d'un traité contraignant.

10) Le même engagement devrait nous animer pour que l'instrument sur le marquage et le traçage des armes légères devienne

juridiquement contraignant et pour qu'un instrument similaire soit adopté pour ce qui est du courtage illicite des armes légères.

S'agissant précisément des armes légères, mon Pays invite à une mise en œuvre efficace du document final de la troisième réunion biennale des Etats sur l'application du Programme d'Action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre, notamment sur les points essentiels que sont :

- la coopération et l'assistance internationales ;
- le courtage illicite ;
- la gestion des stocks et la destruction des surplus ;
- le marquage et le traçage.

11) La mise en œuvre correcte et l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur les mines anti-personnel doit continuer à mobiliser nos énergies si nous voulons débarrasser le monde de ses engins meurtriers.

Il en est de même des armes à sous-munitions au sujet desquelles une Convention a été adoptée à Dublin, le 30 mai 2008, ce qui constitue une avancée significative sur la voie de la protection des civils et du renforcement du droit international humanitaire.

Monsieur le Président,

Les défis majeurs à la paix et à la sécurité internationales évoqués plus haut ne sont pas insurmontables et les avancées que nous ferons à l'avenir dépendront du degré de coopération multilatérale et de la volonté politique qui y seront consacrés.

Le soutien du Sénégal sera un rendez-vous et nous restons confiants qu'un monde plus sûr est possible, un monde débarrassé des armes nucléaires et où les armes classiques seront mieux contrôlées et maîtrisées.

Je vous remercie.